

Vu l'art. 1181 de l'instruction générale du 20 juin 1879 sur la comptabilité.

Considérant que les opérations consignées sur le compte de gestion du Receveur ont été régulières et que les propositions budgétaires pour 1887 paraissent bien établies,

Emet un avis favorable à l'approbation de ces documents dans tous leurs détails.

Fait et délibéré à Beauregard le 1886 par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Gronier J. Mottet, Roussel

Le Président,

Belle

Morion J. Mottet, Roussel
Duc Fabien Guichard

Le Secrétaire,

Belle

Vote pour l'augmen-
tation d'un dixième
du traitement de
M. Barnaud, Receveur

Le Conseil municipal de la commune de Beauregard, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire,
Présents; MM. Gronier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir,
Morion J. Mottet, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard
Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius, Duc Fabien

Vu le décret du 26 juin 1876 art. 3, et la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 1^{er} août 1876;

Considérant qu'en raison de l'accroissement naturel des opérations, le travail augmente, ainsi que la responsabilité, il est équitable que les remises du Receveur municipal soient augmentées d'un dixième.

Le Conseil vote l'adite augmentation en faveur de M. Barnaud, Receveur municipal, et décide que la somme nécessaire sera inscrite dans les budgets de l'exercice 1886.

Fait et délibéré à Beauregard, le treize juin 1886
Et ont signé les membres présents.

Gronier J. Mottet, Roussel

Le Président,

Belle

Morion J. Mottet, Roussel
Duc Fabien Guichard

Le Secrétaire,

Belle

Vote d'une somme. L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le treize du mois de juin. Le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire.

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir, Moreau Josué, Rousset Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix, Baret Hippolyte, Mottet Marius, Duc Fabien.

Vu le décret du 2 avril 1886, relatif au dénombrement de la population;

Vu l'article 136, § 3, de la loi du 5 avril 1884, mettant au nombre des dépenses obligatoires pour les communes les frais de recensement de la population;

Vu l'instruction du 7 avril 1886 pour les opérations du dénombrement de la population;

Considérant qu'il est juste d'indemniser les agents recenseurs et de payer les frais d'impression occasionnés par le recensement du 30 mai 1886.

Le Conseil municipal vote la somme de deux cent-cinquante francs destinée au paiement des frais matériels et de tous les auxiliaires ou agents employés dans les opérations du dénombrement de 1886.

Cette somme sera inscrite dans le budget additionnel de 1886. Fait et délibéré à Beauregard, le jour, mois et an susdits. Les Conseillers municipaux,

Grenier J. Moreau J. Matont J. Mottet M. Duc Fabien

Le Président, Belle Adolphe
Le Secrétaire, Belle Adolphe

Enquête parcellaire
chemin n° 3

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le treize du mois de juin. Le Conseil municipal de la commune de Beauregard s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire et en vertu de l'arrêté préfectoral du 26 mai 1886.

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir, Moreau Josué, Rousset Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix, Baret Hippolyte, Mottet Marius, Duc Fabien, conseillers.

Le Président a déposé sur le bureau:

- 1° L'arrêté préfet, prescrivant une enquête parcellaire sur 162 f. d. le projet de rectification du chemin vicinal ordinaire N°3, entre la propriété Morion Josué et la maison Due Eugène, sur une longueur de 2555 mètres;
- 2° Le plan parcellaire dudit chemin N°3;
- 3° Le métré des terrains pour la rectification de la partie sus-désignée;
- 4° La délibération de la Commission départementale qui autorise la rectification et l'élargissement du chemin vicinal N°3;
- 5° Le procès-verbal d'enquête et le certificat qui y est annexé.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de toutes ces pièces,

Considérant que l'enquête parcellaire qui vient d'avoir lieu n'a donné lieu qu'à une seule observation, laquelle ne s'oppose pas au projet, et que le chemin dont il s'agit présente une grande utilité,

Est d'avis que le projet concernant ce chemin arrive le plus tôt possible à sa réalisation.

Fait et délibéré à Beauregard, les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Grenier J. M. Rousset

Belle

Morion Josué J. Martet
Due Fabien Guichard

Le Secrétaire,

Belle

Enquête parcellaire
chemin N°3

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le treize du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire, et en vertu de l'arrêté préfectoral du 16 mai 1886.

Présents: MM. Grenier Jean Pierre, Martet Marius, Belle Casimir, Morion Josué, Rousset Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Felix, Barret Hippolyte, Motet Marius, Due Fabien, conseillers.

Le Président a déposé sur le bureau:

- 1° L'arrêté préfet, prescrivant une enquête parcellaire sur le projet de rectification du chemin vicinal ordinaire N°3, entre le chemin vicinal ordinaire N°2 et le torrent de Béaure sur une longueur de 1200 mètres;
- 2° Le plan parcellaire dudit chemin N°3;
- 3° Le métré des terrains pour la rectification de la partie sus-désignée;

4° La délibération de la Commission départementale qui autorise l'élargissement et déclare d'utilité publique la rectification dudit chemin n° 3;
5° Le procès verbal d'enquête et le certificat qui y est annexé;

Le Conseil, après avoir pris connaissance de toutes ses pièces,

Considérant que l'enquête parcellaire qui a eu lieu n'a donné lieu à aucune observation, et que le chemin dont il s'agit présente une grande utilité,

Est davis que le projet concernant ce chemin arrive le plus tôt possible à sa réalisation.

Fait à Beauregard, les jours, mois et an susdits,

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Grenier J. P. Marec J. P. Roussel

Belle

Moreau J. P. Mottet J. P. Duc Fabien

Le Secrétaire,

Guichard

Belle

Demande pour

Terre Julien Frédéric,
soutien de famille

L'an mil huit cent quatre-vingt six, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire, et en session ordinaire de mai.

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Marec Marius, Belle Casimir, Moreau Joseph, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius, Duc Fabien

Vu la demande de M. Terre Joseph, tendant à obtenir que son fils, Julien Frédéric, soldat de la classe de 1885, reste dans ses foyers comme soutien de famille;

Vu le certificat de M. Giraud, médecin, daté du 21 janvier 1886;

Vu le certificat n° 5;

Vu l'extrait du rôle des contributions payées par ledit Terre Joseph;

Vu l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872;

Considérant que la famille Terre se trouve dans une triste situation résultant tant des maladies que des infirmités des divers membres de cette famille, et que le nommé Julien Frédéric est le seul qui puisse se livrer aux travaux agricoles;

Considérant que l'exploitation de la propriété du sieur Terre est la seule ressource dont il dispose et que ce serait très malheureux pour sa famille s'il venait à être privé de son fils Julien Frédéric;

Par ces motifs

163: f^e

Le Conseil municipal est davis que le nommé Dore Julien Frédéric, reste dans ses foyers comme unique et indispensable soutien de famille, et propose son admission dans le classement qui aura lieu ultérieurement.

Fait à Beauregard, le 13 juin 1886

Les Conseillers municipaux,

Crénier J. M. M. ~~Crénier~~

Morion J. M. ~~Crénier~~

Duc Julien Guichard

Le Président,

Belle

Le Secrétaire,

Belle

Entrée de
Vite Virginie
à l'hospice de
Romans.

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire. Présents: M. M. Crénier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir, Morion Jomé, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius, Duc Fabien.

M. le Président a exposé que la nommée Vite Virginie, femme Casimir dit Belle, indigente de Beauregard, est gravement malade et qu'il serait très utile qu'elle fût admise à l'hospice.

Le Conseil, qui l'exposé ci-dessus, demande à M. le Préfet de vouloir bien l'autoriser à voter cinquante centimes par jour, pendant trois mois, à partir du commencement juin pour faire entrer ladite Vite Virginie à l'hospice de Romans.

Il prie en outre M. le Préfet de parfaire le surplus de la dépense.

Fait à Beauregard, le treize juin 1886.

Les Conseillers municipaux,

Crénier J. M. M. ~~Crénier~~

Morion J. M. ~~Crénier~~

Duc Julien Guichard

Le Président,

Belle

Le Secrétaire,

Belle

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Belle

Demande pour
classer vicinal
le chem. rural n° 11,
de Beauregard
aux Canaux

Adolphe, maire,

Présents. MM. Gronier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir,
Morein Josué, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Edouard,
Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

Vu la demande d'un grand nombre de propriétaires, riverains
du chemin rural n° 11, dit chemin de Beauregard aux Canaux,
tendant à ce que ce chemin soit classé vicinal;

Le Conseil municipal,

Considérant que ce chemin est d'une grande utilité,
resservant la commune dans une grande longueur;

Considérant que des souscriptions sont déjà faites pour
l'amélioration de ce chemin;

Considérant que les propriétaires riverains offrent gratuitement
leur terrain pour l'élargissement dudit chemin; et que par
conséquent la commune n'aurait pas à supporter de grosses
dépenses;

Emet l'avis que ledit chemin n° 11, de Beauregard aux
Canaux, soit classé vicinal.

Le Conseil est convenu également que l'on procédera aux
travaux pour l'amélioration de ce chemin, d'abord dans les parties
où les terrains seront cédés gratuitement; les travaux se pour-
suivraient ensuite peu à peu dans toute la longueur du chemin
à mesure que les cessions gratuites seraient faites.

Fait à Beauregard, le 13 juin 1886.

Les Conseillers municipaux,

Président. M. Roussel

Morein Josué, Chabert Jacques,
Duc Fabien, Barret Hippolyte,
Guichard Edouard

Le Président,

Belle

Le Secrétaire,

Belle

Certificat d'affiche

Le Maire certifie avoir fait afficher, par extrait, à la porte de
la mairie, dans le délai fixé par l'art. 16 de la loi du 16 avril 1834,
le compte rendu des séances du Conseil municipal des 23 mai et 13 juin 1886.
Beauregard, le 15 juin 1886

Le Maire,
Belle

Convocation

Du quatre août mil huit cent quatre-vingt-six, convocation 164^e f^o
au Conseil municipal de Beauregard, adressée individuellement à chaque con-
seiller et affichée à la porte de la maison commune pour la session d'août

Le Maire,

Belle

Nomination
d'un secrétaire

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le huit du mois d'août,
le Conseil municipal de la commune de Beauregard s'est réuni con-
formément à l'art. 46 de la loi du 5 avril 1884 pour sa session d'août
1886 sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire.

Présents M. M. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir, Moreon
Josué, Roussel Jean Joseph, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mallens
Charles, Mottet Marius et Duc Fabien.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son secrétaire par
voie de scrutin et à la majorité des suffrages comme le prescrit l'art. 53 de la
loi du 5 avril 1884.

M. Belle Casimir, ayant obtenu cette majorité a été proclamé se-
crétaire pour toute la durée de la session.

Le Conseil a ensuite procédé aux travaux de cette session.

Fait et déclaré le 8 août 1886 par les membres du Conseil municipal
soussignés:

Le Président,

(Belle Adolphe) (Ch. Mallens)

Belle

(Moreon Josué) (Roussel Jean Joseph)

Le Secrétaire,

(Guichard Félix) (Barret Hippolyte)

Belle

Duc Fabien

Entretien

à l'hospice de
Romans
de Bonnet Lucie

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le huit août, le Conseil muni-
cipal de la commune de Beauregard, s'est réuni conformément à l'art 46
de la loi du 5 avril 1884, pour sa session d'août, sous la présidence de M.
Belle Adolphe, maire.

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Belle Casimir,
Mallens Charles, Moreon Josué, Roussel Jean Joseph, Guichard Félix,
Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

Le Président a exposé au Conseil que la nommée Bonnet Lucie, indigente
de cette commune et malade, est entretenue aux frais de la commune à
l'hospice de Romans.

Le Conseil municipal, oui l'exposé ci-dessus;

Vu la maladie de Bonnet Lucie;

Un arrêté préfectoral dont l'effet est expiré le 30 juin 1886 et par lequel le département payait la moitié des frais de la dite Bonnet Lucie.
Vote pour les frais d'entretien à l'hospice de Romans de l'indigente Bonnet Lucie, la somme de cinquante centimes par jour, pendant six mois du 1^{er} juillet 1886 au 31^{er} 1886, et demande à M^e le Préfet de parfaire le surplus de la dépense.

Fait et délibéré à Beauregard, les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers.

Le Président,

Grégoire B. Michard *J Ch Mallon*

Belle

Moreau Joseph *P. Roussel*

Le Secrétaire,

Guichard *P. Barret*
Duc Fabien

Belle

Entrée à l'hospice de Romans de Raymond Marie : L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le huit août, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni en session ordinaire d'août sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire.

Présents M^{rs}: Grégoire Jean Pierre, Maret Marius, Mallon Charles, Belle Casimir, Moreau Josué, Roussel Jean Joseph, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

Le Président a exposé que la nommée Raymond Marie, femme Plac, malade et indigente de Beauregard est entrée à l'hospice de Romans le 19 juillet dernier où elle est restée jusqu'au 30 du même mois;

Le Conseil, où est exposé, vote la somme de cinquante centimes par jour pendant 12 jours, pour les frais d'entretien à l'hospice de la dite Raymond Marie et prie M^e le Préfet de parfaire cette somme.

Fait à Beauregard, les jour, mois et an susdits

Les Conseillers municipaux.

Le Président,

Grégoire B. Michard *J Ch Mallon*

Belle

Moreau Joseph *P. Roussel*

Le Secrétaire,

Guichard *P. Barret*
Duc Fabien

Belle

Nomination de 2 délégués pour la révision de la liste électorale consulaire. L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le huit août, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en vertu de la circulaire préfectorale du 24 juillet 1886, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire,

Présents M^{rs}: Grégoire Jean Pierre, Maret Marius, Mallon

Charles, Belle Casimir, Moreon Josué, Rousset Jean Joseph, 165^e f^o.
Guichard, Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

Le Président a donné lecture de la circulaire précitée, rappelant la loi du 8 août 1883 sur l'élection des juges consulaires, et a engagé le Conseil à désigner deux de ses membres, qui, aux termes de l'art. 3 de la dite loi, doivent faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des électeurs consulaires.

Le Conseil a arrêté son choix sur les deux conseillers dont les noms suivent :

M. M. : Belle Casimir,
Mottet Marius.

Fait et délibéré à Beauregard, les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers,

Le Président,

(Président: M. Barret F. Ch. M. Allent)

(Belle)

(Moreon Josué) (Rousset)

Le Secrétaire,

(Guichard) (M. Barret) (Duc Fabien)

(Belle)

Encaissement
d'un revenu
Communal

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le huit août, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni en session d'août, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire,

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Barret Marius, Mallens Charles, Belle Casimir, Moreon Josué, Rousset Jean Joseph, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

Le Président soumet au Conseil l'état s'élevant à la somme de Cent trente-deux francs, dressé pour le recouvrement de cette somme provenant de la vente des fleurs de tilleul et des herbes des cimetières.

Le Conseil, vu cet état:

Vu les articles 30 et 31 du budget de la commune, concernant les fleurs de tilleul et les herbes des cimetières;

Approuve l'état dressé par M. le Maire.

Fait et délibéré à Beauregard, les jour, mois et an susdits par les conseillers sussignés.

(Président: M. Barret F. Ch. M. Allent)

Le Président,

(Moreon Josué) (Rousset)

(Belle)

Le Secrétaire,

(Guichard) (Duc Fabien)

(Belle)

séances. Présents M^{rs}. Grenier Jean Pierre, Mallons Charles, Belle Casimir, Moreion Josué, Proussot Jean Joseph, Guichard Félix, Baurer Hippolyte, Duc Fabien.

M. le Président a déposé sur le bureau :

1° 3 états de souscriptions pour construction d'un pont sur le torrent de Béore pour le service du chemin vicinal ordinaire n° 3 : savoir :

1° Un état de souscriptions en argent s'élevant à	889,00
2° Un état de souscriptions en nature s'élevant à	384,50
3° Un état de cessions gratuites s'élevant à	2380,00
Total	3653,50

2° Un rapport du service vicinal, décidant que les souscriptions ci-dessus peuvent être rendues exécutoires ;

3° Une lettre de M. le Préfet, invitant M. le Maire à soumettre ce rapport au Conseil municipal qui doit se prononcer sur son acceptation et sur l'annulation d'un crédit de 1492,37, provenant d'une vieille souscription pour la construction du même pont, et devenue inutile par la disparition des souscripteurs.

Le Conseil, vu toutes ces pièces ;

Considérant que la commune a tout avantage à accepter les souscriptions nouvelles pour le pont à construire sur la Béore, lesquelles s'élevant à la somme de 3653,50 ;

Considérant que sur le montant de la vieille souscription, s'élevant à la somme de 1492,37, il n'a été recouvré que 9,13, comme le constate M. le Percepteur de la réunion de Charpey dans sa lettre du 22 gbre dernier, et qu'il reste une somme de 1492,37 qu'il est impossible de recouvrer, les auteurs de cette souscription ayant disparu ;

Accepte les nouvelles souscriptions s'élevant à la somme de 3653,50, et demande l'annulation du crédit de 1492,37, reste irrécouvrable de l'ancienne souscription.

Fait à Beauvoisin, les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers municipaux,

(Président H. Y. M. Mallons)

Le Président,

Belle

Moreion Josué, Proussot Jean Joseph, Guichard Félix,

Le Secrétaire,

Baurer Hippolyte, Duc Fabien

Belle

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le vingt-quatre octobre, le Conseil municipal de la commune de Beauvoisin, s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire,

Chemin de fer
d'intérêt local

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Mallens Charles, Belle 167^e fol.
Casimir, Rousset Jean Joseph, Morion Josué, Guichard Félix, Barret
Hippolyte, Duc Fabien.

M. le Président fait connaître au Conseil les projets de construction d'un
chemin de fer d'intérêt local pour le département de la Drôme.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré;

Considérant que le Conseil général vient d'accorder la concession
à M. M. Chevalier, Lambert et Rey, ingénieurs de la Compagnie du Cambes,
de trois tronçons du réseau départemental, isolés, sans rapport entre eux, et
comportant seulement les lignes suivantes:

Saint-Vallier au Grand-Terre et à Romans,

Valence à Chabeuil,

Montélimar à Dieulefit;

en tout 91 kilomètres au lieu de 180, à construire en sans au prix
de 90 000 fr. par kilomètre;

Que ces lignes n'auront que des rares points de contact avec les
routes actuelles;

Que leur tarif est très élevé;

Que leur exploitation sera très coûteuse;

Que leurs résultats insuffisants rendront impossible l'exécution
des autres lignes du réseau, savoir:

Romans à Tain;

Romans à Crest par Chabeuil;

du Royanais à St-Hilaire-du-Rozier et à Bourg-de-Péage;

de Crest à Dieulefit et à Nyons;

Considérant que M. l'ingénieur Empain propose un
autre projet consistant également en voies d'un mètre, mais établies
sur routes avec quelques légères déviations, et présentant les avantages
suivants:

Construction en un an ou deux, du réseau complet sans interruption,
et réalisation dans un court délai des lignes accessoires qui sont celles
du Royanais et celle de Crest à Nyons;

Prix kilométrique: 60 000 francs;

Garantie par kilomètre du département et de l'Etat 2000 fr. au lieu de
3000 fr.;

Combinaison financière qui coûterait moins au département pour tout le
réseau que pour les 3 tronçons concédés;

Desertion de toutes les routes utilisées et de leurs embranchements à l'ave

D'un matériel unique, puissant et spacieux, présentant toutes les commodités

Désignation importante sur le Tarif Chevalier;

Par ces motifs, le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu:

1° Que l'autorisation réservée par l'article 11 de la convention passée entre le Département et la Société Chevalier ne soit point accordée par l'autorité supérieure et que par conséquent cette convention soit annulée;

2° Qu'un nouveau projet de chemins de fer sur route suivant le système préconisé par M. l'ingénieur Empain soit adopté et exécuté dans le plus bref délai.

Fait et délibéré à Beauregard, les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Gronier J. M. Mallon J. Roussel J.

Belle

Roussel Guichard
Belle Duc Fabien

Le Secrétaire,

Belle

Certificat
d'affichage

Le Maire certifie avoir fait afficher, par extrait, à la porte de la mairie, dans le délai fixé par la loi du 5 avril 1884, art. 56, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 octobre 1886.

Beauregard, le 26 octobre 1886

Le Maire,

Belle

Convocation

Du dix novembre mil huit cent quatre-vingt-six, convocation du Conseil municipal de Beauregard, adressée individuellement à chaque conseiller et affichée à la porte de la mairie pour la session de novembre.

Le Maire,

Belle

Service vicinal

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire,

Étaient présents: M. M. Gronier Jean Pierre, Maret Marius, Mallon Charles, Belle Casimir, Roussel Jean Joseph, Chabot Jacques, Guichard Séba, Barret Hippolyte, Mottet Marius.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Belle Casimir a été élu secrétaire.

Vu la loi du 21 mai 1836;

Vu l'instruction générale du 6 décembre 1870 sur les chemins vicinaux;

Vu le règlement du 22 mai 1872 concernant ces mêmes chemins, notamment l'article 70;

Vu le budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires, préparé par l'Agent-voyer cantonal, de concert avec le Maire, et vérifié pour l'Agent-voyer d'arrondissement;

Considérant que ce budget est bien établi,

Délibère:

Que les ressources des chemins vicinaux ordinaires pour 1887 seront employées conformément aux crédits proposés par les Agents-voies dans la deuxième colonne du budget spécial préparé par leurs soins.

Fait à Beauregard, le jour, mois et an que dessus,

Les Conseillers municipaux;

Le Président,

Grenier J. Chabert J. H. Millon

Azée

Roussel J. Chabert Guichard

Le Secrétaire,

M. Barret

Belle

Nomination

De délégués pour
la liste électorale

Le quatorze novembre 1886, le Conseil municipal de la commune de Beauregard s'est réuni en exécution de la circulaire de M. le Préfet de la Drôme en date du 25 octobre dernier,

Etaient présents: MM. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Mallon Charles, Belle Casimir, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius.

M. le Maire a ouvert la séance et donne lecture de la circulaire précitée, par laquelle M. le Préfet invite le Conseil municipal à désigner trois délégués, savoir: 1° Un délégué pour les opérations préliminaires de la révision des listes électorales; 2° Deux délégués pour faire partie de la commission appelée à juger les réclamations.

En conséquence, le Conseil municipal, se conformant à cette invitation, désigne:

1° En qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs
M. Chabert Jacques

2° En qualité de délégués pour faire partie de la commission chargée de juger les réclamations:

M. Mottet Marius

et M. Duc Talion

Le Conseil a désigné en outre :

1° En qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Moymans.

Mr. Grenier Jean Pierre

2° En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section,

Mr. Guichard Félix

et Mr. Mallon Charles

Le Conseil a désigné en outre

1° En qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Faillons :

Mr. Morion Josué

2° En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section :

Mr. Belle Casimir

et Mr. Maret Marius

Et ont les délibérants signé :

Cremier J. Maret F. Chabert J. Guichard F.

Rousset J. Chabert J. Guichard J.
M. Maret J. Chabert J. Guichard J.

Le Président,
Belle

Le Secrétaire,
Belle

Encaissement
d'un revenu
Communal.

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le quatorze novembre
le Conseil municipal de Beauregard, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances sous la présidence de Mr. Belle Adolphe, maire,

Présents; M. Mr. Grenier Jean Pierre. Maret Marius, Mallon Charles,
Belle Casimir, Rousset Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix,
Baret Hippolyte, Mottet Marius

M. Le Maire a présenté au Conseil un état dressé conformé-
ment à l'article 154 de la loi du 5 avril 1884 pour le recouvrement
d'un revenu communal s'élevant à la somme de trente-huit
francs trente-cinq centimes, produit de la vente d'un royer.

Le Conseil approuve cet état qui sera annexé à une expé-
dition de la présente délibération et qui doit servir à l'encaissement
de la somme sus-désignée.

Fait à Beauregard, les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers municipaux,

Cremier J. Maret F. Chabert J. Guichard J.
Rousset J. Chabert J. Guichard J.

Le Président,
Belle
Le Secrétaire,
Belle

Entrée à l'hospice
de Nublac, indigent

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le quatorze novembre, le 169^e f.
Conseil municipal de Beauregard, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire,

Présents MM. Granier Jean Pierre, Maret Marius, Mallon Charles,
Belle Casimir, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix,
Barret Hippolyte, Mottet Marius.

M. le Maire a exposé au Conseil que le nommé Nublac François
indigent de cette commune, est très malheureux à cause de son
grand âge et étant privé de tout secours, n'ayant pas de famille.
Il propose de le faire entrer à l'hospice de Romans.

Le Conseil, prenant en considération l'exposé ci-dessus,
Vote la somme de cinquante centimes par jour, pendant trois
mois, pour l'entretien à l'hospice de Romans dudit Nublac
François et prie M. le Préfet de parfaire le surplus de la dépense.

Fait et délibéré à Beauregard le jour, mois et an susdits.

Les Conseillers,

Le Président

Granier J. Maret J. Ch. Mallon

Belle

Roussel J. Chabert Guichard
Barret Hippolyte Mottet

Le Secrétaire,

Belle

Certificat
d'affichage

Le Maire certifie avoir fait afficher par extrait à la porte
de la mairie, dans le délai fixé par l'art. 86 de la loi du 5 avril 1884, le compte-
rendu de la séance du Conseil municipal, du 14 gbre 1886.

Beauregard, le 16 gbre 1886

Le Maire,

Belle

Convocation

Du Douze Décembre mil huit cent quatre-vingt-six, convocation
du Conseil municipal de Beauregard, réuni en session extraordinaire,
adressée individuellement à chaque conseiller et affichée à la
porte de la mairie, pour le 16 gbre 1886.

Le Maire,

Belle

Liste des
Répartiteurs

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le seize décembre, le
Conseil municipal de la commune de Beauregard s'est réuni extra-
ordinairement sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire, au lieu
ordinaire de ses séances et en vertu de la circulaire préfectorale du

17 gbre 1886.

Etaient présents MM: Grenier Jean Pierre, Maret Maruis,
Mallen Charles, Belle Casimir, Moreon Josué, Roussel Jean Joseph,
Chabert Jacques, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mellet Maruis et Duc Fabien.

M le Président a donné connaissance de la circulaire précitée et de l'art.
61 de la loi du 5 avril 1884, indiquant que chaque année le Conseil mu-
nicipal dresse une liste contenant un nombre double de celui des
Repartiteurs titulaires et des Repartiteurs supplémentaires à nommer.

Le Conseil après avoir entendu la lecture de ces pièces a dressé
la liste suivante pour la nomination des Repartiteurs de l'année 1887.

MM: Matras Jean Pierre propriétaire à Beauregard 62 ans.

2	Eynard Jean François	u	u	68 —
3	Chabert Jacques	u	u	65 —
4	Floye Joseph	u	u	49 —
5	Artier Joseph	u	u	63 —
6	Belle Casimir	u	u	32 —
7	Guichard Félix	u	u	33 —
8	Gastou Elisée	u	forain	40 —
9	Beau Régis	u	u	50 —
10	Duc Etienne	u	Beauregard	66 —
11	Lavret Honoré	u	u	47 —
12	Didier Jules	u	u	48 —
13	Chiron Régis	u	u	52 —
14	Roux Auguste	u	u	42 —
15	Royannez Félicien	u	u	60 —
16	Mallen Charles	u	u	43 —
17	Terrani Jean Pierre	u	u	58 —
18	Moreon Josué	u	u	44 —
19	Barret Hippolyte	u	u	36 —
20	Galland Casimir	u	u	60 —

Fait et délibéré à Beauregard, les jour, mois et an susdits,

Les Conseillers,

Le Président,

Grenier J. Maret J. Chabert J. Roussel J. Chabert J.

Belle

Moreon J. Roussel J. Chabert J.

Le Secrétaire,

Guichard F. Barret H. Duc F.

Belle

Duc Fabien

Dispense de purge

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le seize décembre, 190^e ^{ans}.
Le Conseil municipal de la commune de Beauregard, s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Belle Adolphe,
maire; M. le Préfet a été avisé de l'objet qui occupe le conseil, confor-
mément à l'art. 47 de la loi du 18 avril 1884.

Étaient présents MM: Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Mallen
Charles, Belle Casimir, Moreau Josué, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques,
Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

M. le Maire communique au conseil les états de règlement relatif
à la cession de terrains pour la rectification et l'élargissement du
chemin vicinal ordinaire N° 3, et l'arrêté de M. le Préfet en
date du 7 gbre 1886, autorisant la commune de Beauregard à
acquiescer, aux prix stipulés dans les états de règlement, les
parcelles de terrain incorporées audit chemin vicinal N° 3, et
vendues par les propriétaires dont les noms suivent:

Dates des Règlements	Noms des vendeurs	Contenance des terrains	Montant des prix.
8 gbre 1886	Roche Joseph	396 101 ^m	75, 78 ^f
il	Roussel Joseph	" 396, 34	297, 25
	Roussel Frédéric	319, 90	236, 92
	Terrand Jean	470	376
	Didier Jules	80, 51	56, 35

M. le Maire appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité
de la dispense de remplir les formalités de purge des hypothèques,
à l'égard de cette acquisition, et l'invite à se prononcer sur cette
dispense, ainsi que le prescrit l'article 1^{er} du décret du 14 juillet 1866.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire;

Considérant que l'état civil des vendeurs, leur solvabilité notoire
et l'origine de leurs propriétés telle qu'elle est établie dans les actes
d'acquisition, rendent superflus l'accomplissement des formalités
prescrites par le titre 18, chapitre 8 du Code civil; que ces formalités
entraîneraient d'ailleurs des lenteurs et augmenteraient inutilement
les frais de l'acquisition;

Délibère, par ces motifs, qu'il y a lieu de dispenser M. le
Maire de remplir les formalités de purge des hypothèques conven-
tionnelles, judiciaires et légales, à l'égard de l'acquisition dont
il s'agit, et lui accorde, à cet effet, l'autorisation nécessaire,

sous réserve de l'approbation de M. le Préfet,

Fait et délibéré à Beauregard, le jour, mois et an susdits.

Les Conseillers,

Le Président,

Charles P. Mathieu J. Chabert

Arce.

Moreau Joseph Roussel

Le Secrétaire,

Ch. M. G.

J. Chabert Guichard R. Barret

Duc Fabien

Instance Mottet

où il est question
d'un emprunt de 10000 fr.
voté le 11 juin 1882

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le seize décembre
le Conseil municipal de la Commune de Beauregard, réuni
au lieu ordinaire de ses séances, en session extraordinaire en
vertu de la lettre de M. le Préfet datée du 4 ebre 1886, et sous
la Présidence de M. le Maire,

Présents M. M. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Mallon Charles,
Belle Casimir, Moreau Josué, Roussel Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard
Elixe, Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

M. le Président a communiqué au Conseil municipal
la lettre précitée de M. le Préfet, annonçant que le Conseil de
Préfecture est saisi d'une demande introductive d'instance dirigée
contre la commune de Beauregard, par M. Mottet Josué, et
le mémoire dudit sieur Mottet par lequel il réclame le paiement
de terrains cédés au chemin vicinal ordinaire N° 3.

Le Conseil, vu ces pièces ;

Considérant que le sieur Mottet a cédé des terrains au chem.
vicinal du N° 3, comme l'indiquent les états et règlements datés
du 8 ebre 1885, et approuvés par M. le Préfet le 9 ebre 1886,

Considérant que la commune de Beauregard a voté un
emprunt de 10 000 francs à la caisse des chemins vicinaux
le 11 juin 1882, pour le paiement des indemnités de terrains
au chemin N° 3, et qu'elle a tardé jusqu'au 13 ebre 1886
à demander la réalisation, comptant sur une forte subvention
de l'Etat ;

Après avoir appris qu'il n'y a pas à compter sur ladite subvention,
Est d'avis qu'il y a lieu d'employer immédiatement l'emprunt
de 10 000 fr. au paiement des terrains cédés au chem. vic. du N° 3 ;
lequel paiement sera fait sitôt que les formalités réglementaires
qui se font activement seront accomplies ;

Et décide, par conséquent qu'il n'y a pas lieu de

défendre à l'action que le sieur Mottet annonce vouloir
intenter contre la commune de Beauregard. 171. p^{de}.

Fait et délibéré à Beauregard, le jour mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Président,

Président P. Moreau J. P. Moreau J. P. Moreau J. P.

Belle

Moreau J. P. Moreau J. P.

Le Secrétaire

Belle

J. Moreau J. P. Moreau J. P.

H. Moreau J. P. Moreau J. P.

Duc Fabien

Certificat
d'affichage

Le Maire certifie avoir fait afficher par extrait, à la
porte de la mairie, dans le délai fixé par l'art. 56 de la loi du
avril 1884, le compte rendu de la séance du Conseil munici-
pal du 16 xbre 1886

Beauregard, le 19 xbre 1886

Le Maire,

Belle

Session de
février 1887

Convocation

Du neuf février mil huit cent quatre-vingt-sept, convocation
du Conseil municipal de Beauregard, adressée individuellement
à chaque conseiller et affichée à la porte de la maison commune
pour la session de février.

Le Maire,

Belle

Nomination
du secrétaire

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le quatorze du
mois de février, le Conseil municipal de la commune de Beau-
regard, s'est réuni conformément à l'article 46 de la loi du avril
1884, pour sa session de février, sous la présidence de M. Belle
Adolphe, maire.

Présents : M. M. Grenier Jean Pierre, Moret Marius, Malin
Charles, Belle Casimir, Moreau Josué, Roussel Jean Joseph, Chabert
Jacques, Guichard Félix, Barret Hippolyte, Mottet Marius et Duc Fabien.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son
secrétaire par voie de scrutin et à la majorité des suffrages,
comme le prescrit l'article 53 de la loi du avril 1884
M. Belle Casimir, ayant obtenu cette majorité a été pro-

Le même secrétaire pour toute la durée de la session.

Le Conseil a ensuite procédé aux travaux de cette session
fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Grenier, P. M. Maret J. Ch. Mallens,

Belle

Roussot J. Chabert
Guichard
Barrat Hippolyte
Mottet Marius
Duc Fabien
Morion J.

Le Secrétaire,

Belle

Dépenses des écoles
primaires communales
pour l'année 1888.

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le quatorze février, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, étant réuni sous la présidence de M. Belle Adolphe, maire pour la tenue de la session ordinaire dudit mois,

Présents: M. M. Grenier Jean Pierre, Maret Marius, Mallens Charles, Belle Casimir, Morion Josué, Roussot Jean Joseph, Chabert Jacques, Guichard Félix, Barrat Hippolyte, Mottet Marius, Duc Fabien

Absents: M. M.

M. Belle Casimir a été élu secrétaire.

M. le Président donne connaissance des dispositions des lois des 15 mars 1850, 10 avril 1867, 19 juillet 1875, 11 août 1880, 16 juin 1881, des décrets des 7 août 1850, 31 août 1853, 27 juillet 1870, 20 janvier 1873, 2 août, 10 et 29 août 1881, de la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur du 4 juillet 1881 et des circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique des 16 août et 22 août 1881, relatives aux dépenses de l'instruction primaire, et invite le Conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1888.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de faire ainsi qu'il suit les dépenses des écoles primaires communales pour l'année 1888:

Ecole spéciale de garçons de Beauregard
Traitement fixe de l'instituteur titulaire
Traitement éventuel
Complément pour former le traitement minimum

Total pour l'école de garçons de Beauregard
A reporter

fr.	c.	fr.	c.
200	00		
193	50		
506	50		
900	00	900	00
		900	00